

**Assemblée générale**

Cinquante et unième session

Distr. Générale

21 février 1997
Original : anglais**Point 123 b) de l'ordre du jour****Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban****Rapport du Secrétaire général**

Additif

Résumé

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établie par le Conseil de sécurité le 19 mars 1978. Le présent rapport contient le projet de budget de la FINUL pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le montant brut des dépenses prévues pour cette période s'élève à 122 166 000 dollars (montant net : 118 031 000 dollars), ce qui représente en chiffres bruts une diminution de 0,5 % par rapport aux ressources approuvées pour le mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois prenant fin le 30 juin 1997. Cette diminution tient essentiellement à la baisse des dépenses liées à la relève des contingents et au fait qu'il ne sera pas nécessaire de remettre en état les véhicules blindés de transport de troupes pendant la période considérée.

Le montant prévu correspond à un effectif militaire de 4 513 hommes (3 518 membres de bataillons d'infanterie et 995 membres d'unités de soutien logistique), appuyé par un effectif civil de 487 personnes (143 fonctionnaires internationaux et 344 agents locaux).



Les décisions que l'Assemblée générale sera appelée à prendre sont indiquées au paragraphe 35 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 122 166 000 dollars (montant net : 118 031 000 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1997, et le mettre en recouvrement à raison d'un montant brut de 10 180 500 dollars (montant net : 9 835 916 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 2	5
II. Mandat politique	3	5
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	4 - 10	5
IV. Administration financière	11 - 19	6
A. Exercice budgétaire	11	6
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 30 juin 1997	12	6
C. État des contributions	13	7
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	14 - 15	7
E. Observations	16 - 19	7
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents	20 - 22	8
VI. Signature d'un accord sur le statut des forces	23	8
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 ..	24 - 27	8
VIII. Effectifs nécessaires	28	9
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	29 - 34	10
X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session	35	11

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	12
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires	16
A. Paramètres budgétaires (propres à la Mission)	16
B. Dépenses prévues non renouvelables	18
C. Explications supplémentaires	25
III. Organigramme au 16 février 1997	27
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés	28
A. Effectifs militaires	28
B. Effectifs civils	28
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 1997 (au 31 janvier 1997)	29
VI. Répartition du personnel temporaire au 20 janvier 1997	31
VII. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : montant estimatif des dépenses d'appui imputables à la FINUL pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1997	32

I. Introduction

1. Par sa résolution 425 (1978) du 19 mars 1978, le Conseil de sécurité a établi la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une première période de six mois. Il a ensuite prorogé le mandat de la Force dans diverses résolutions, la plus récente étant la résolution 1095 (1997) du 28 janvier 1997, par laquelle il a prorogé le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 1997.
2. S'agissant du financement de la FINUL, l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/89 B du 7 juin 1996, a notamment décidé d'ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, un crédit d'un montant brut de 125 722 800 dollars (montant net : 122 665 800 dollars) qui comprenait un montant de 2 965 800 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et qui devait être réparti entre les États Membres à raison d'un montant brut de 10 476 900 dollars par mois (montant net : 10 222 150 dollars), sous réserve de la décision que prendrait le Conseil de sécurité concernant la prorogation du mandat de la Force au-delà du 31 juillet 1996.

II. Mandat politique

3. La FINUL a été créée en 1978 aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la zone d'opérations (résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité). Jusqu'ici, la FINUL n'a pu mettre en oeuvre aucun élément de son mandat. Dans l'intervalle, sa tâche reste celle qui est énoncée dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 1978 (S/12611), à savoir assurer le caractère pacifique de la zone d'opérations ou, de façon plus précise, du secteur de cette zone qui n'est pas occupé par Israël. Ce faisant, la FINUL assure également dans une certaine mesure la protection de la population civile.

III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

4. Pour s'acquitter de la tâche définie ci-dessus, la composante militaire de la FINUL dispose d'un quartier général de la Force, de six bataillons d'infanterie et d'une compagnie de réserve mobile, ainsi que d'unités logistiques et administratives d'appui. Les bataillons sont déployés dans tout le sud du Liban dans un réseau de 140 positions. Ces dernières, occupées 24 heures sur 24, sont des points de contrôle chargés de surveiller les mouvements sur les routes principales situées dans la zone d'opérations de la FINUL, des postes d'observation chargés de surveiller les mouvements sur les routes et en dehors de celles-ci, dans la zone d'opérations de la Force, ou des points de contrôle/postes d'observation qui assument à la fois des fonctions de contrôle et d'observation. La FINUL doit veiller à ce qu'aucune activité hostile ne soit entreprise dans les environs desdites positions, d'où la nécessité de monter la garde à partir des postes d'observation, mais aussi d'en patrouiller le voisinage à pied et en véhicule. Les bataillons sont appuyés dans leur tâche par une réserve mobile de la Force qui consiste en une compagnie mécanisée composite. La réserve, qui est déployée lorsque des incidents graves se produisent, sert également à renforcer les positions pendant la relève des contingents. La FINUL est également aidée par des observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) qui occupent un certain nombre de postes d'observation le long de la ligne de démarcation de l'armistice Israël-Liban et effectuent des patrouilles dans le secteur de la zone d'opérations sous contrôle israélien. La Force assure l'entretien d'une escadre d'hélicoptères dont la principale fonction est d'entreprendre des vols de surveillance et de reconnaissance au-dessus de la zone de la mission, notamment des secteurs de la zone où il est difficile

d'établir des postes d'observation ou de se déplacer au sol. L'escadre effectue également des patrouilles de surveillance côtière et exécute des opérations de recherche, de sauvetage et d'évacuation sanitaire.

5. Chaque bataillon bénéficie d'un soutien médical au niveau local, mais la Force dispose aussi d'une compagnie médicale polonaise, établie à Naqoura, qui fournit un soutien de deuxième échelon et couvre toute la zone d'opérations. Les équipes médicales de la compagnie médicale et des différents bataillons prodiguent également des soins à la population locale.
6. Chaque bataillon peut fournir des services d'entretien de premier échelon. S'agissant des véhicules et des autres matériels lourds de la Force, la compagnie de maintenance polonaise offre un soutien de deuxième échelon. Le soutien logistique est assuré par les unités logistiques française et polonaise.
7. Une unité du génie composite comprenant des éléments ghanéens (charpenterie, construction et maintenance) et polonais (neutralisation des explosifs et munitions, déminage, terrassement et entretien des routes) a récemment été créée.
8. Le quartier général de la Force, établi en grande partie à Naqoura, assume les fonctions de commandement et de contrôle nécessaires en liaison avec les Gouvernements libanais et israélien, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), l'ONUST et plusieurs organisations non gouvernementales. La Force est appuyée par une composante civile installée essentiellement à Naqoura.
9. Le concept actuel des opérations continue de mettre l'accent sur un recours plus intensif à des patrouilles motorisées pour surveiller les zones où des troubles risquent d'éclater et pour maintenir une présence dans toute la zone d'opérations.
10. En janvier 1997, la FINUL comptait 4 505 soldats fournis par les pays suivants : Estonie (136), Fidji (591), Finlande (499), France (247), Ghana (648), Irlande (622), Italie (45), Népal (598), Norvège (484) et Pologne (635).

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

11. Dans sa résolution 42/223 du 21 décembre 1987, l'Assemblée générale avait défini pour la FINUL un exercice budgétaire couvrant la période de 12 mois allant du 1er février au 31 janvier de l'année suivante. Conformément à la partie I de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, un nouvel exercice budgétaire portant sur la période de 12 mois allant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante a pris effet le 1er juillet 1996.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Force jusqu'au 30 juin 1997

12. Un montant total brut de 2 755 200 000 dollars a été mis à la disposition de la Force depuis sa création jusqu'au 30 juin 1997, le montant brut des dépenses étant estimé à 2 739 100 000 dollars pour la même période. Sur ce montant, les sommes créditées aux États Membres se sont élevées à 13,2 millions de dollars.

C. État des contributions

13. Un montant total de 2 645 200 000 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres depuis la création de la Force jusqu'au 31 janvier 1997. Les contributions reçues au 31 janvier 1997 pour cette période se sont élevées à 2 milliards 471 millions de dollars. En outre, les contributions non réglées ont été réduites de 9,9 millions de dollars conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1995. Le solde non réglé de 174,2 millions de dollars comprend un montant de 19,6 millions de dollars qui a été viré à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

14. Au paragraphe 15 de sa résolution 50/89 B, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées à la FINUL des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire n'a été reçue pour la période considérée. Le Gouvernement suisse a continué d'offrir à la FINUL, en fonction des besoins, des services d'évacuation des blessés et des malades par avion sanitaire. La Force n'a pas utilisé ces services pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 1996.
15. Il n'a pas été établi de fonds d'affectation spéciale à l'appui de la FINUL.

E. Observations

16. Dans plusieurs de ses résolutions, la première étant la résolution 33/13 E du 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions des alinéas b) et d) de l'article 5.2 et des articles 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les montants qui auraient dû sinon être prélevés sur le compte spécial de la FINUL, et elle a donné pour instructions de laisser ces montants inscrits à ce compte jusqu'à ce qu'elle se prononce sur ce sujet. Le montant total correspondant à la période prenant fin le 31 janvier 1993 qui restait sur ce compte après l'adoption de la résolution 49/226 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, s'élevait à 108,5 millions de dollars.
17. Dans sa résolution 36/116 A, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à un compte spécial le solde non réglé, soit 19,6 millions de dollars, des contributions mises en recouvrement auprès d'un État Membre. Dans sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, l'Assemblée a en outre décidé de réduire proportionnellement de 25,6 millions de dollars les montants inscrits à un compte d'attente afin de compenser en partie le fait que l'Afrique du Sud a été dispensée de verser ses contributions impayées au titre de diverses opérations de maintien de la paix pour la période du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Une fois effectuées les opérations relatives aux montants de 19,6 et 25,6 millions de dollars, le solde net du compte d'attente s'élèvera à 63,3 millions de dollars.
18. L'état financier vérifié au 31 décembre 1995, qui correspond à la période du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994, révèle un solde positif de 10 657 000 dollars dû à un excédent des recettes sur les dépenses pour la période de 12 mois allant du 1er février 1993 au 31 janvier 1994 (revenu des placements : 1 878 000 dollars, recettes accessoires : 378 000 dollars, annulation d'engagements d'exercices antérieurs : 8 401 000 dollars).
19. Comme il est indiqué dans l'annexe V, le montant net du déficit de fonctionnement prévu pour la FINUL est estimé à 234 700 000 dollars. Ce déficit s'explique principalement par le montant élevé des contributions non acquittées au 31 janvier 1997, soit 174 200 000 dollars. En attendant que celui-ci soit réduit, le Secrétaire général recommande que le solde excédentaire de 10 657 000 dollars, qui autrement serait crédité aux États Membres, soit inscrit au compte établi conformément à la résolution 34/9 E de

l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979, et y demeure en attendant que l'Assemblée se prononce sur ce sujet.

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

20. Depuis le 31 janvier 1997, des contingents sont fournis à la FINUL par les pays suivants : Estonie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Irlande, Italie, Népal, Norvège et Pologne. Dans le passé, le Canada, le Nigéria, les Pays-Bas, la République islamique d'Iran, le Sénégal et la Suède ont également fourni des contingents à la Force.
21. Certains États Membres n'ayant pas versé la totalité des contributions mises en recouvrement auprès d'eux et d'autres étant en retard dans leurs versements, la FINUL s'est trouvée dans l'impossibilité de s'acquitter ponctuellement ou intégralement de ses obligations, notamment de celles contractées à l'égard des pays qui fournissent des contingents.
22. Les États qui fournissent des contingents ont été remboursés intégralement jusqu'à la période qui a pris fin le 31 mars 1996, sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale pour le remboursement des dépenses afférentes aux contingents. On estime qu'un montant de 52 millions de dollars est dû à ce titre pour la période qui s'est terminée le 31 janvier 1997.

VI. Signature d'un accord sur le statut des forces

23. Un accord sur le statut des forces a été signé entre l'ONU et le Gouvernement libanais le 15 décembre 1995.

VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

24. Comme il est indiqué dans la colonne 2 de l'annexe I, le coût du maintien de la Force pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 est estimé à 122 166 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 118 031 000 dollars). Environ 67 % de ce montant a été calculé sur la base des taux et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 33 % restants concernant les dépenses propres à la Force. Ces dépenses et les variations enregistrées par rapport aux coûts standard sont décrites dans la partie A de l'annexe II.
25. À des fins de comparaison, le montant brut des ressources approuvées pour le mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, s'est élevé à 122 757 000 dollars (montant net : 119 700 000 dollars) (voir col. 1). On trouvera dans les colonnes 3 et 4, respectivement, la répartition des dépenses prévues entre dépenses non renouvelables et dépenses courantes. Le montant des dépenses non renouvelables s'élève à 6 138 000 dollars en chiffres bruts et nets et celui des dépenses courantes à 116 028 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 111 893 000 dollars).

26. On trouvera à l'annexe II des renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses. La section A présente les paramètres budgétaires propres à la Force. Les dépenses non renouvelables sont indiquées dans la section B. La section C contient des explications supplémentaires sur les prévisions de dépenses.
27. Tel qu'il est présenté, le budget proposé fait apparaître une diminution d'un montant brut de 591 000 dollars par rapport aux ressources engagées pour le fonctionnement de la Force au cours du mandat précédent, calculées sur la base de la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Cet écart s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues pour la relève des contingents, car la Force pourra se procurer des avions auprès de gouvernements et d'entreprises privées à des prix moins élevés que par le passé, ainsi que pour les pièces de rechange, les réparations et la maintenance, étant donné qu'il ne sera pas nécessaire, pendant la période considérée, de remettre en état les véhicules blindés de transport de troupes. Cette diminution est contrebalancée en partie par des dépenses supplémentaires au titre des carburants et lubrifiants (hausse du prix du gazole et du kérosène au cours de l'année écoulée), de l'assurance pour véhicules (augmentation des primes d'assurance responsabilité civile dans le monde entier) et des dépenses communes de personnel (transformation de 151 postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire en postes d'agent local inscrits au budget ordinaire).

VIII. Effectifs nécessaires

28. Le tableau 1 ci-après indique les effectifs actuels et proposés. L'augmentation du nombre de postes d'agent local est due à la transformation de 151 postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire en postes d'agent local (voir par. 33 et 34 pour de plus amples informations).

Tableau 1 **Tableau d'effectifs civils**

	<i>Effectifs actuels</i>	<i>Effectifs proposés</i>	<i>Écart net</i>
Sous-Secrétaire général	1	1	—
D-1	2	2	—
P-5	3	3	—
P-4	4	4	—
P-3	5	5	—
P-2	3	3	—
Service mobile	80	80	—
Services généraux (Autres classes)	45	45	—
Total partiel	143	143	—
Personnel local	193	344	151
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	151	—	(151)
Total	487	487	—

IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

29. *Appui fourni par l'ONUST.* Au paragraphe 16 de son rapport (A/51/684), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que, comme dans le cas de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la FINUL avait bénéficié du concours d'observateurs militaires de l'ONUST dès sa création. À cet égard, il a rappelé les observations qu'il avait formulées dans son précédent rapport (A/50/694/Add.1) sur le financement de la FINUL pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, concernant les dépenses administratives liées à l'appui fourni à la Force par des observateurs militaires de l'ONUST.
30. Au paragraphe 9 de son rapport (A/51/684), le Comité consultatif a indiqué que, à son avis, le budget de la FNUOD, de même que celui de la FINUL, était sous-évalué des montants qui étaient imputés au budget ordinaire au titre de l'ONUST et il a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, par son intermédiaire, des propositions concernant la façon de régler ce problème.
31. Le Secrétaire général a examiné la demande formulée par le Comité consultatif. Compte tenu du fait que les mandats de l'ONUST, de la FNUOD et de la FINUL, approuvés par le Conseil de sécurité, sont toujours en vigueur et n'ont pas été révisés par le Conseil, le Secrétaire général n'a aucune proposition à faire à ce stade.
32. On se souviendra que le Secrétariat avait fourni au Comité consultatif, pendant qu'il examinait le financement de la FNUOD et de la FINUL, des renseignements sur le coût estimatif du soutien apporté aux deux Forces par l'ONUST au cours de l'exercice 1996-1997 et que ces renseignements figuraient dans l'annexe I du rapport du Comité (A/51/684). Des données actualisées relatives à 1997 sont reproduites dans l'annexe VII du présent rapport. À des fins de comparaison, on y trouve dans les colonnes 1 et 2, respectivement, les prévisions initiales pour 1997 (6 543 000 dollars) ainsi que les prévisions révisées (6 289 900 dollars).
33. *Personnel temporaire.* S'agissant des 151 agents locaux dont les postes étaient financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire, le Comité consultatif a indiqué (A/50/694/Add.1, par. 25) qu'il n'était pas satisfait des explications qui avaient été données dans le rapport du Secrétaire général (A/50/543/Add.1, par. 26) concernant l'utilisation des crédits ouverts au titre du personnel temporaire pour financer les 151 postes d'agent local, et il a de nouveau demandé au Secrétaire général de réexaminer la pratique consistant à utiliser des crédits ouverts au titre du personnel temporaire afin de financer des postes inscrits au budget d'opérations de maintien de la paix qui étaient en fait des postes temporaires, comme ceux inscrits au budget de la FINUL.
34. Comme suite à la demande du Comité consultatif, la FINUL a procédé à un examen d'ensemble des 151 postes susmentionnés. L'examen a révélé que tous ces postes étaient essentiels à l'exercice des fonctions de soutien remplies par l'administration civile de la Force. Les agents dont les postes étaient financés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire étaient intégrés, depuis quelque temps, dans la composante civile de la Force. Une réduction globale du personnel de la FINUL nuirait considérablement à l'efficacité de cette dernière, puisque 88 des 151 agents locaux en question (environ 58 %) fournissaient aux bataillons le soutien dont ils avaient besoin. Il a donc été proposé que les 151 postes financés à l'aide des ressources prévues pour le personnel temporaire soient transformés en postes d'agent local. On trouvera dans l'annexe VI du présent rapport une ventilation, par fonction ainsi que par bureau, du personnel local dont les postes sont actuellement financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

35. En ce qui concerne le financement de la FINUL, l'Assemblée générale doit, à sa cinquante et unième session :
- a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 122 166 000 dollars (montant net : 118 031 000 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1997, et le mettre en recouvrement à raison d'un montant brut de 10 180 500 dollars (montant net : 9 835 916 dollars) par mois au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force;
 - b) Prendre une décision concernant le solde excédentaire de 10 657 000 dollars pour la période du 1er février 1993 au 31 janvier 1994, comme il est indiqué au paragraphe 19 du présent rapport. Il est recommandé de suspendre l'application des dispositions des articles 4.3 et 4.4 et des alinéas b) et d) de l'article 5.2 du règlement financier et de virer le montant susmentionné au compte établi conformément à la résolution 34/9 E de l'Assemblée générale, où il demeurera jusqu'à ce que celle-ci se prononce sur la question.

Annexe I
Prévisions de dépenses pour la période
du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)</i>	<i>Total des dépenses (2) = (3+4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>	—	—	—	—
<i>b) Contingents</i>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	55 881	55 881	—	55 881
Détente et loisirs	776	776	—	776
Rations	9 249	9 249	—	9 249
Indemnité journalière	2 119	2 119	—	2 119
Frais de voyage et indemnité de subsistance	150	150	—	150
Déploiement, relève et rapatriement	7 577	5 400	—	5 400
Indemnité d'habillement et d'équipement	3 810	3 810	—	3 810
Total partiel	79 562	77 385	—	77 385
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 000	1 000	—	1 000
Total partiel	1 000	1 000	—	1 000
Total, rubrique 1	80 562	78 385	—	78 385
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>	—	—	—	—
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	7 833	7 887	—	7 887
Traitements du personnel local	2 528	4 156	—	4 156
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	66	66	—	66
Personnel temporaire	2 159	—	—	—
Dépenses communes de personnel	7 400	7 494	—	7 494
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Autres voyages autorisés	108	108	—	108
Total partiel	20 094	19 711	—	19 711

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	Total des dépenses (2) = (3+4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	20 094	19 711	—	19 711
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	114	114	—	114
Aménagement et rénovation des locaux	—	—	—	—
Fournitures d'entretien	600	920	—	920
Services d'entretien	195	195	—	195
Éclairage, chauffage, énergie et eau	220	220	—	220
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	619	1 435	1 435	—
Total, rubrique 3	1 748	2 884	1 435	1 449
4. Remise en état des infrastructures	—	—	—	—
5. Transports				
Achat de véhicules	2 116	2 930	2 930	—
Location de véhicules	—	—	—	—
Matériel d'atelier	250	240	240	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	4 788	3 013	—	3 013
Carburants et lubrifiants	1 985	2 481	—	2 481
Assurance	229	414	—	414
Total, rubrique 5	9 368	9 078	3 170	5 908
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	1 140	1 140	—	1 140
Carburants et lubrifiants	70	70	—	70
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	8	8	—	8
Total partiel	1 218	1 218	—	1 218
<i>b) Avions</i>	—	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	—	—	—
<i>d) Autres dépenses</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 6	1 218	1 218	—	1 218

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)</i>	<i>Total des dépenses (2) = (3+4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	410	653	653	—
Pièces de rechange et fournitures	335	335	—	335
Matériel d'atelier et d'essai	37	44	44	—
Communications par réseaux commerciaux	227	227	—	227
Total partiel	1 009	1 259	697	562
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	1 009	1 259	697	562
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	34	33	33	—
Matériel de bureau	25	29	29	—
Matériel informatique	—	167	167	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	157	124	124	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	43	43	43	—
Matériel d'hébergement	185	309	309	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Autre matériel divers	433	131	131	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 115	1 115	—	1 115
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Total, rubrique 9	1 992	1 951	836	1 115
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	43	82	—	82
Services contractuels	600	600	—	600
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	43	43	—	43
Services et traitements médicaux	150	150	—	150
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—
Dépenses de représentation	—	—	—	—
Autres services divers	190	170	—	170
Total partiel	1 026	1 045	—	1 045
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	191	190	—	190
Fournitures médicales	410	400	—	400

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	Total des dépenses (2) = (3+4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	84	84	—	84
Abonnements	38	38	—	38
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	494	372	—	372
Fournitures pour la défense des périmètres	398	353	—	353
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Intendance et magasins	675	670	—	670
Total partiel	2 290	2 107	—	2 107
Total, rubrique 10	3 316	3 152	—	3 152
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—	—
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface	—	—	—	—
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	413	413	—	413
Total, rubrique 16	413	413	—	413
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
19. Contributions du personnel	3 037	4 115	—	4 115
Total, rubriques 1 à 19	122 757	122 166	6 138	116 028
20. Recettes				
Recettes provenant des contributions du personnel	(3 037)	(4 115)	—	(4 115)
Autres recettes	(20)	(20)	—	(20)
Total, rubrique 20	(3 057)	(4 135)	—	(4 135)
Total net, rubriques 1 à 20	119 700	118 031	6 138	111 893
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Montant brut des ressources nécessaires	122 757	122 166	6 138	116 028
Montant net des ressources nécessaires	119 700	118 031	6 138	111 893
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	119 700	118 031	6 138	111 893

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires

A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)

	Prévisions antérieures en cas de différence	Effectif moyen	Coût de la	Coût	Coût	Coût	Explication
			rotation ou coût unitaire	journalier	mensuel	annuel	
			(En dollars des États-Unis)				
1. Personnel militaire							
Infanterie		3 518					
Soutien logistique		995					
Frais de voyage jusqu'au lieu d'affectation							
Netanya				23			2 personnes x 365
Nahariya				23			5 personnes x 365
Déplacements autorisés (nuit) en dehors du lieu de déploiement							
Israël				53			222 jours
Liban				67			222 jours
Indemnité repas (service temporaire)				8			1 927 repas
Déplacements de plus de 10 heures				26,8			40 % de 67 dollars 1 825 personnes
2. Personnel civil							
Indemnité de subsistance							Jours
Tel-Aviv				92			65
Jérusalem				76			15
Haffa				50			20
3. Détente et loisirs (autres)					2,10		
4. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité						1 million	Sur la base de l'expérience antérieure
5. Rations				5,50			
6. Personnel civil							
Personnel international		143					
Personnel local		193				21 000	Y compris 4 500 dollars au titre des dépenses communes de personnel et 3 400 dollars pour les contributions du personnel
Total		344				10 224	Y compris 3 652 dollars au titre des dépenses communes de personnel et 2 357 dollars pour les contributions du personnel
7. Location de locaux							
Logements à Beyrouth						91 000	
Logements de la police militaire à Netanya						11 000	
Centre d'information et d'évacuation						12 000	
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau							
Électricité						161 900	
Eau						58 100	

	Prévisions antérieures en cas de différence	Effectif moyen	Coût de la	Coût	Coût	Coût	Explication
			rotation ou coût unitaire	journalier	mensuel	annuel	
(En dollars des États-Unis)							
9. Véhicules							
Véhicules civils		650					
Véhicules militaires		406					
Véhicules blindés		78					
10. Pièces de rechange, réparations et entretien							
Véhicules civils					1 200		
Véhicules militaires					5 500		
11. Carburants et lubrifiants							
Essence	175 000				141 592 ^a		Voir section C
Gazole (groupes électrogènes)	991 000				1 217 675 ^a		
Gazole (véhicules)	440 000				700 876 ^a		
Lubrifiants	220 000				220 000 ^a		
Kérosène	119 000				169 383 ^a		
Carburant du Liban	40 000				31 000 ^a		
12. Assurance							
Véhicules civils	196				425		Montant actuel (régime mondial)
Véhicules militaires	250				286		Primes d'assurance responsabilité civile
13. Opérations aériennes							
Hélicoptères		4					
Location/affrètement					285 000		
Carburants et lubrifiants					17 500		
Assurance responsabilité et risques de guerre					2 000		
14. Communications par satellite							
Répéteur à couverture mondiale					90 000		
15. Communications par réseaux commerciaux							
Téléphone					115 000		
Télex					2 000		
Valise diplomatique					20 000		

^a Explications

Type	Coût moyen au millier de litres	Consommation en litres
Essence — 96	200,09	707 640,00
Gazole (groupes électrogènes)	197,83	6 155 159,00
Gazole (véhicules)	197,83	3 542 821,00
Kérosène	200,09	846 536,00
Lubrifiants (220 000 dollars) et carburant du Liban (31 000 dollars) d'après les statistiques d'exercices précédents		

B. Dépenses prévues non renouvelables

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
1. Personnel militaire					—
2. Personnel civil					—
3. Locaux/hébergement					
Location de locaux					—
Aménagement et rénovation des locaux					—
Fournitures d'entretien					—
Services d'entretien					—
Éclairage, chauffage, énergie et eau					—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués					—
Logements préfabriqués	1 773	—	—	—	—
Unités de 15 m ²	—	25	—	5 000	125 000
Unités de 30 m ²	—	—	—	—	—
Sanitaires	295	—	—	—	—
Unités de 7 m ²	—	—	—	—	—
Unités de 15 m ²	—	20	—	10 500	210 000
Cantines/réfectoires	128	—	—	—	—
Unités de 30 m ²	—	5	—	15 000	75 000
Unités de 15 m ²	—	—	—	—	—
Unités de 80 m ²	—	3	—	40 000	120 000
Unités de 160 m ²	—	2	—	80 000	160 000
Bureaux	4	—	—	—	—
Unités de réfrigération	55	—	—	—	—
Entrepôts	13	—	—	—	—
Ateliers	70	—	—	—	—
Conteneurs maritimes	181	—	—	—	—
Structures à parois souples (Rubbhall)	31	—	—	—	—
Abris souterrains	5	—	—	—	—
Bâtiments en dur à usage d'habitation	—	—	9	40 000	360 000
Total partiel	2 555	55	9		1 050 000

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
<i>Projets de construction</i>					
Construction de locaux					
Transfert du quartier général du bataillon fidjien (phase 3) — nouveau bâtiment à usage d'habitation avec grande cuisine, magasins et bureaux					215 000
Réaménagement du camp de la compagnie polonaise du génie — viabilisation des terrains adjacents au camp et extension du réseau d'égouts					50 000
Tours d'observation et salles d'opérations (voir sect. C pour des explications supplémentaires)					120 000
Total partiel, projets de construction					385 000
Total partiel, construction de locaux/bâtiments préfabriqués					1 435 000
Total, rubrique 3					1 435 000
4. Remise en état des infrastructures					—
5. Transports					
<i>Achat de véhicules</i>					
Voitures légères	71	—	—	—	—
Voitures moyennes/lourdes	9	—	—	—	—
Jeeps légère 4 x 4	285	33	—	20 000	660 000
Jeeps moyenne 4 x 4	34	—	—	—	—
Autocars légers	30	—	—	—	—
Autocars moyens	24	3	—	40 000	120 000
Camions patrouilles	134	6	—	20 500	123 000
Camions légers	40	—	—	—	—
Camions-ambulances	23	4	—	50 000	200 000
Autocars lourds	5	2	—	160 000	320 000
Camions moyens	72	—	—	—	—
Camions lourds	78	1	—	100 000	100 000
Camions-grues	6	1	—	225 000	225 000
Camions à benne	12	—	—	—	—
Camions-citernes (carburant)	18	—	—	—	—
Camions-ateliers mobiles	4	—	—	—	—
Camions frigorifiques	13	1	—	95 000	95 000
Camions-citernes (eau)	35	3	—	95 000	285 000
Dépanneuses lourdes	17	2	—	150 000	300 000
Tracteurs routiers lourds	12	—	—	—	—
Camions de vidange	2	1	—	120 000	120 000
Bennes à ordures	1	—	—	—	—
Autopompes	4	—	—	—	—
Camions à usage divers	6	—	—	—	—
Excavatrices	8	—	—	—	—
Bouteurs	3	—	—	—	—

	Nombre actuel	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Coût unitaire	Coût total
Chariots à prise frontale	6	—	—	—	—
Niveleuses (terrassement)	1	—	—	—	—
Rouleaux compresseurs vibrateurs	1	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche	24	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche lourds	—	—	—	—	—
Véhicules blindés	78	—	—	—	—
Total partiel	1 056	57			2 548 000
Fret (15 %)					382 200
Total partiel, achat de véhicules	1 056	57			2 930 200
Location de véhicules	—	—	—	—	—
<i>Matériel d'atelier</i>					
Remplacement de matériel d'atelier					240 000
Total partiel, matériel d'atelier	—	—			240 000
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	—	—	—	—
Carburants et lubrifiants	—	—	—	—	—
Assurance	—	—	—	—	—
Total, rubrique 5	1 056	42			3 170 200
6. Opérations aériennes					—
7. Opérations navales					—
8. Transmissions					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions					
Matériel VHF					
Radios mobiles	861	10	—	450	4 500
Répéteurs	57	1	—	2 000	2 000
Radios portatives	540	10	—	500	5 000
Récepteurs d'appels	190	10	—	250	2 500
Liaisons téléphoniques rurales	21	2 ^a	—	8 600	17 200
Station de base	104	3 ^a	—	1 200	3 600
Matériel militaire					
Émetteurs de type 524	41	—	—	—	—
Radios portatives de type 77	310	—	—	—	—
Radios portatives de type 377	191	—	—	—	—
Radios portatives de type 1077	20	—	—	—	—
Radios portatives de type 126	94	—	—	—	—
Radios portatives de type 614	16	—	—	—	—
Radios New Tac	80	—	—	—	—
Matériel HF					
Émetteurs-récepteurs	4	—	—	—	—
Radios HF de type 174	17	—	—	—	—

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Radios HF de type 176	21	—	—	—	—
Matériel satellite					
Stations terriennes fixes	2	—	—	—	—
Matériel pour la liaison par satellite FINUL-base logistique des Nations Unies	—	—	—	—	—
Système de positionnement universel	50	—	—	—	—
Matériel téléphonique					
Postes téléphoniques	1 130	100	—	50	5 000
Centraux téléphoniques à autocommutateur privé (PABX)	15	1	—	50 000	50 000
Panneaux solaires	40	—	—	—	—
Liaison hertzienne	44	2 ^a	—	25 000	50 000
Téléphones militaires	942	—	—	—	—
Standards militaires	96	—	—	—	—
Matériel divers					
Liaison hertzienne numérique longue distance			2	100 000	200 000
Liaison numérique minilink avec multiplexeur			1	50 000	50 000
Modem numérique Cylink airlink			2	25 000	50 000
Liaison téléphonique numérique			2	17 200	34 400
Émetteur-récepteur, liaison numérique	40	—	—	—	—
Voies multiplex	178	—	—	—	—
Commutateurs de messages Micronet	2	—	—	—	—
Blocs d'alimentation non interruptible, 10 kVA	2	—	—	—	—
Liaisons UHF	43	1	—	25 000	25 000
Commutateurs de télécopie	43	—	—	130 000	—
Écouteurs d'intercommunication	200	—	—	350	—
Systèmes d'intercommunication	60	5	—	4 000	20 000
Systèmes d'intercommunication sur véhicules blindés de transport de troupes	6	—	8	9 050	72 400
Combinés	865	20	—	130	2 600
Matériel militaire					
Mâts	75	—	—	—	—
Systèmes de sonorisation	20	3	—	220	660
Chargeurs de batteries	322	—	—	—	—
Antennes	316	10	—	776	7 760

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Haut-parleurs	150	—	—	—	—
Amplificateurs à radiofréquence	104	—	—	—	—
Total partiel	7 356	178	8		567 820
Fret (15 %)					85 173
Total partiel, matériel de transmissions	7 356	178	—	—	652 993
Pièces de rechange et fournitures	—	—	—	—	—
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	44 000
Communications par réseaux commerciaux	—	—	—	—	—
Total partiel, éléments complémentaires	7 356	178			696 993
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	7 356	178			696 993
9. Matériel divers					
<i>Mobilier de bureau</i>					
Fauteuils de bureau	731	36	—	160	5 760
Chaises	598	36	—	128	4 608
Chaises empilables	917	84	—	20	1 680
Sièges dactylo	151	36	—	90	3 240
Sièges divers	783	36	—	100	3 600
Bureaux ministre à double classeur	150	24	—	179	4 296
Bureaux divers	684	24	—	150	3 600
Tables d'ordinateur	349	24	—	53	1 272
Classeurs à quatre tiroirs	355	12	—	145	1 740
Classeurs à trois tiroirs	35	12	—	120	1 440
Classeurs à deux tiroirs	35	12	—	80	960
Classeurs fixes métalliques	53	12	—	105	1 260
Total partiel, mobilier de bureau	4 841	348	—		33 456
<i>Matériel de bureau</i>					
Photocopieuses	104	6	—	3 000	18 000
Calculatrices de bureau	225	10	—	200	2 000
Télécopieurs	56	6	—	1 500	9 000
Total partiel, matériel de bureau	388	22	—		29 000
<i>Matériel informatique</i>					
Ordinateurs de bureau	368	74	—	1 600	118 400
Ordinateurs blocs-notes	29	—	—	—	—
Moniteurs	393	—	—	—	—
Blocs d'alimentation non interruptible	365	—	—	—	—
Imprimantes à laser	103	10	—	1 600	16 000
Imprimantes Deskjet	215	—	—	—	—
Traceurs	2	—	—	—	—
Serveurs	8	1	—	5 000	5 000

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Modems	25	—	—	—	—
Systèmes de sauvegarde sur bandes	5	—	—	—	—
Unités de visualisation	3	—	—	—	—
Scanneurs	2	—	—	—	—
Lecteurs de CD-ROM	5	—	—	—	—
Total partiel, matériel informatique	1 523	85	—		166 539
<i>Groupes électrogènes</i>					
Moins de 50 kVA	427	—	—	—	—
De 50 à 110 kVA	16	—	—	—	—
Plus de 110 kVA	48	—	—	—	—
Total partiel, groupes électrogènes	491	—	—		—
<i>Matériel d'observation</i>					
Jumelles d'observation diurne					
7 x 50	320	—	—	—	—
8 x 30	—	—	—	—	—
20 x 120	102	—	—	—	—
Jumelles d'observation nocturne					
4 x 3	12	—	—	—	—
6 x 3	37	—	—	—	—
AN/PVS 7-B	145	30	—	3 300	99 000
Projecteurs (type 1 mill)	54	—	—	—	—
Projecteurs (modèle SL 20)	163	—	—	—	—
Projecteurs (modèle SL 40)	154	—	—	—	—
Blocs d'alimentation (type 1 mill)	36	—	—	—	—
Projecteurs	142	10	—	850	8 500
Projecteurs montés sur véhicules	81	—	—	—	—
Projecteurs à large faisceau	556	—	—	—	—
Torches électriques	245	—	—	—	—
Radars	33	—	—	—	—
Détecteurs	40	—	—	—	—
Systèmes d'imagerie thermique	—	—	—	—	—
Total partiel	2 120	40	—		107 500
Fret (15 %)					16 125
Total partiel, matériel d'observation	2 120	40	—		123 625
<i>Matériel médical et dentaire</i>					43 000
<i>Matériel d'hébergement</i>					309 000
<i>Matériel divers</i>					
Matériel de lutte contre l'incendie	—	—	—	—	30 000

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Détecteurs de mines manuels	3	2	—	2 000	4 000
Climatiseurs	705	70	—	1 000	70 000
Matériel de traitement de l'eau	—	—	—	—	5 000
Radiateurs	1 429	60	86	150	21 900
Total partiel, matériel divers	2 137	132	86		130 900
Total, rubrique 9	11 500	627	86		1 951 000
10. Fournitures et services					—
11. Fournitures et services liés aux élections					—
12. Programmes d'information					—
13. Programmes de formation					—
14. Programmes de déminage					—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation					—
16. Fret aérien et de surface					—
17. Système intégré de gestion					—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix					—
19. Contributions du personnel					—
Total, rubriques 1 à 19					122 166 000

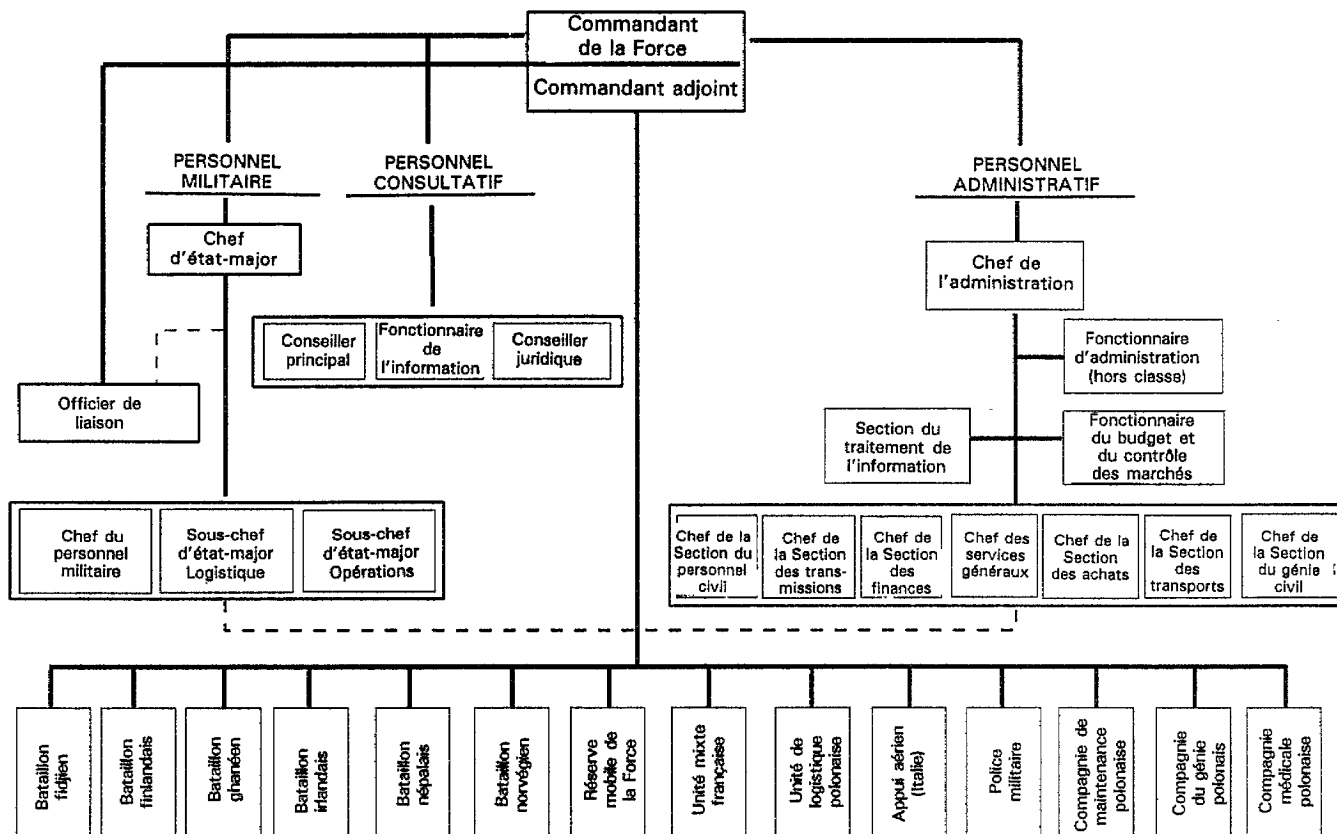
^a Matériel supplémentaire pour le conflit libano-israélien (coût du transfert du quartier général du bataillon fidjien).

C. Explications supplémentaires

1. *Déploiement, relève et rapatriement.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer la relève des contingents ayant effectué leur temps de service (environ 6 mois) et le rapatriement de membres de la Force pour raisons médicales, personnelles ou autres. Il doit aussi permettre de couvrir les frais d'affrètement des avions, de transport entre l'aéroport et le lieu de départ/arrivée, de services bagages et de manutention au sol. Les ressources demandées accusent une réduction par rapport au budget précédent car l'on a réalisé des économies importantes lors des deux derniers exercices en raison des tarifs plus avantageux obtenus tant pour les vols commerciaux qu'officiels.
2. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.* Le montant prévu, calculé sur la base de l'expérience passée, doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les sommes qu'ils versent à titre d'indemnisation aux membres de leur personnel militaire ou à leurs ayants droits en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputable au service accompli dans la FINUL.
3. *Traitements du personnel international.* Les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international et les dépenses communes de personnel sont estimés sur la base des coûts standard de 1997 pour New York, et les traitements du personnel local correspondent au barème actuellement applicable dans la zone de la mission. Les calculs sont fondés sur un total de 143 postes, avec un taux de vacance de postes de 5 %.
4. *Traitements du personnel local.* L'augmentation substantielle des ressources prévues à cette rubrique est principalement due à la transformation de 151 postes temporaires financés au titre du personnel temporaire en postes permanents d'agent local. Les dépenses liées à la transformation de ces postes sont estimées sur la base du barème des traitements actuellement applicable au Liban, en prenant pour référence la classe et l'échelon moyens des postes d'agent local actuellement financés au titre du personnel temporaire (à savoir classe 2, échelon 9). En ce qui concerne les 193 postes actuels d'agent local, les estimations ont été faites sur la base de la classe 6, échelon 5 du même barème des traitements.
5. *Personnel temporaire.* Il n'est pas prévu de ressources à cette rubrique car les 151 postes temporaires ont tous été transformés en postes permanents d'agent local, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.
6. *Dépenses communes de personnel.* Les ressources prévues à cette rubrique accusent une augmentation pour permettre de financer la transformation des 151 postes temporaires en postes d'agent local.
7. *Personnel civil — autres voyages autorisés.* Le montant prévu correspond aux frais de voyage de vérificateurs internes des comptes (deux voyages entre New York et la zone de la mission, soit 9 000 dollars) et leur indemnité de subsistance (14 jours, soit 6 440 dollars). Il doit aussi permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance (84 000 dollars) du commandant de la Force, du chef de l'administration, d'un fonctionnaire d'administration (hors classe), du conseiller juridique, d'un conseiller principal, de fonctionnaires chargés des achats, d'électriciens, de mécaniciens et de fonctionnaires de la Division de l'administration et du soutien logistique sur le terrain.
8. *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués.* Le montant prévu doit permettre de construire neuf bâtiments en dur pouvant accueillir 24 personnes chacun dans diverses zones. À long terme, il est plus rentable de construire ce type de bâtiments que des préfabriqués. Les crédits doivent aussi permettre de bâtir trois tours d'observation et salles d'opérations dans des zones stratégiques. Les tours (coût unitaire de 40 000 dollars) seront construites en béton armé et verre sécurit et seront reliées, chacune, à une salle d'opérations pouvant servir d'abri.
9. *Carburants et lubrifiants.* Le montant prévu tient compte de l'augmentation considérable du prix des carburants en 1996 : +27,7 % pour le gazole et +30,4 % pour le kérosène.
10. *Assurance (véhicules).* Le montant prévu tient compte de l'augmentation des primes du régime mondial d'assurance responsabilité civile applicables à la région du Moyen-Orient à compter du 1er juin 1996, comme indiqué dans la section A de l'annexe II.

11. *Matériel informatique.* Il n'a pas été prévu de ressources pour le remplacement du matériel informatique depuis l'exercice 1994/95, pendant lequel 50 unités ont été remplacées. Au cours du prochain exercice financier, 20 % environ des ordinateurs dépasseront leur durée de vie utile. Il faudra donc les remplacer pour répondre aux besoins informatiques de la FINUL.
12. *Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).* Il n'est pas prévu de ressources à cette rubrique car le budget de la Base de soutien logistique sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
13. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Il n'est pas prévu de ressources à cette rubrique car le budget du compte d'appui sera présenté séparément à l'Assemblée générale lors de la reprise de sa cinquante et unième session.
14. *Fret aérien et de surface.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'expédition et de manutention de fournitures et de matériel, pour lesquels il n'a pas été prévu de ressources ailleurs.
15. *Contributions du personnel.* Le montant indiqué correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
16. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la FINUL.
17. *Autres recettes.* Figurent sous cette rubrique les recettes provenant de la vente de matériel périmé ou excédentaire.

Annexe III Organigramme au 16 février 1997



LÉGENDE
 ————— commandement
 - - - - - coordination

Annexe IV Tableau des effectifs actuels et proposés

A. Effectifs militaires

<i>Contingent</i>	<i>Effectifs actuels</i>	<i>Effectifs proposés</i>	<i>Écart</i>
Fidji	589	589	—
Finlande	499	490	—
France	234	234	—
Ghana	649	649	—
Irlande	623	623	—
Italie	44	44	—
Népal	603	603	—
Norvège	777	484	(293)
Pologne	504	797	293
Total	4 513	4 513	—

B. Effectifs civils

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Services généraux</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>			<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
Bureau du commandant de la Force	—	1	—	1	—	1	1	—	4	—	—	4	—	4	—	8
Administration	—	—	—	1	—	1	2	—	4	—	—	2	—	2	—	6
Génie civil	—	—	—	—	—	1	—	1	2	19	—	1	—	20	77	99
Personnel civil	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	6	—	7	4	12
Transmissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	—	—	24	34	58
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	1	—	27	62	89
Achats	—	—	—	—	1	—	1	1	3	4	—	9	—	13	10	26
Traitement électronique de l'information	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	1	6	8
Services financiers	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	8	—	8	9	18
Services généraux	—	—	—	—	1	—	—	—	1	6	—	11	—	17	51	69
Appui militaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	80	82
Achats Beyrouth	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	9	10
Bureau du commandant de la Force à Tyr	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Total	—	1	—	2	3	4	4	4	18	80	—	45	—	125	344	487

Annexe V
Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement
pour la période allant de la création de la Force au 30 juin 1997
(au 31 janvier 1997)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
<i>1. Ressources</i>		
De la création de la Force au 31 janvier 1996		
Crédits ouverts	2 575,6	2 546,9
Du 1er février au 30 avril 1996		
Crédits ouverts (résolution 50/89 B)	32,3	31,4
Du 1er mai au 30 juin 1996		
Crédits ouverts (résolution 50/89 B)	21,6	21,0
Du 1er juillet 1996 au 31 janvier 1997		
Crédits ouverts (résolution 50/89 B)	73,3	71,6
Du 1er février au 30 juin 1997		
Crédits ouverts (résolution 50/89 B)	52,4	51,1
Total, rubrique 1	2 755,2	2 722,0
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
De la création de la Force au 31 janvier 1996		
Montant net des dépenses	2 562,4	2 536,9
Contributions volontaires en nature	—	—
Du 1er février au 30 avril 1996		
Montant net des dépenses	30,6	29,9
Contributions volontaires en nature	—	—
Du 1er mai au 30 juin 1996		
Montant net des dépenses	20,4	19,9
Contributions volontaires en nature	—	—
Du 1er juillet 1996 au 31 janvier 1997		
Montant net des dépenses	73,3	71,6
Contributions volontaires en nature	—	—
Du 1er février au 30 juin 1997		
Montant net des dépenses	52,4	51,1
Contributions volontaires en nature	—	—
Total, rubrique 2	2 739,1	2 709,4
<i>3. Sommes portées au crédit des États Membres</i>		
Provenant de soldes inutilisés	13,2	10,0
Provenant d'excédents d'exercices précédents	—	—
Total	13,2	10,0
<i>4. Solde inutilisé</i> (1 moins 2 et 3)	2,9	2,6

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
B. Situation de trésorerie		
<i>1. Recettes</i>		
Contributions réglées	2 471,0	2 471,0
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	—	—
Intérêts créditeurs	2,4	2,4
Recettes diverses	1,3	1,3
Total, rubrique 1	2 474,7	2 474,7
<i>2. À déduire : dépenses de fonctionnement nettes</i>		
De la création de la Force au 31 janvier 1996	2 562,4	2 536,9
Du 1er février au 30 avril 1996	30,6	29,9
Du 1er mai au 30 juin 1996	20,4	19,9
Du 1er juillet 1996 au 31 janvier 1997	73,3	71,6
Du 1er février au 30 juin 1997	52,4	51,1
Total, rubrique 2	2 739,1	2 709,4
<i>3. Déficit d'exploitation prévu (1 moins 2)</i>	264,4	234,7

Annexe VI

Répartition du personnel temporaire au 20 janvier 1997

	<i>Bureau des commandants de la Force</i>	<i>Section des finances</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Section des achats</i>	<i>Section des transmissions</i>	<i>Section de la gestion et de l'entretien des bâtiments</i>	<i>Section des transports</i>	<i>Appui militaire</i>	<i>Total</i>
Traducteur	1	—	1	—	—	—	—	3	5
Commis de bureau									
Classe I	—	1	—	—	—	—	—	2	3
Classe II	—	1	—	—	—	—	2	—	3
Dactylographe	—	—	1	3	2	—	2	4	12
Commis à la reproduction	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Commis aux finances	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Assistant	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Assistant au logement	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Cuisinier chef	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Cuisinier	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Serveur	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Aide-cuisinier	—	—	14	—	—	—	—	18	32
Chauffeur/planton	—	—	—	2	—	—	—	—	2
Secrétaire	—	—	—	—	1	1	—	1	3
Personnel d'entretien qualifié									
Classe I	—	—	—	1	—	—	—	1	2
Magasinier	—	—	—	—	1	—	—	1	2
Charpentier	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Technicien chargé des lignes téléphoniques	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Machiniste	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Tapissier	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Peintre	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Poseur	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Maçon	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Plombier	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Soudeur	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Électricien	—	—	—	—	—	1	—	6	7
Mécanicien des groupes électrogènes	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Agent d'entretien semi-qualifié	—	—	3	—	—	1	—	8	12
Mécanicien	—	—	—	—	—	—	4	—	4
Mécanicien auxiliaire	—	—	—	—	—	—	2	4	6
Peintre/carrossier	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Nettoyeur/factotum	—	—	—	—	—	8	—	16	24
Économe	—	—	—	—	—	1	—	1	2
Assistant chargé des transmissions	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Contremaître	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Total	1	3	22	6	6	12	13	88	151

Annexe VII
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance
de la trêve : montant estimatif des dépenses d'appui
imputables à la FINUL pour la période
allant du 1er janvier au 31 décembre 1997
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initial 1997^a (1)</i>	<i>Montant révisé 1997^b (2)</i>
1. Personnel militaire		
<i>Observateurs militaires</i>		
Indemnité de subsistance (missions)	1 168,0	1 168,0
Frais de voyage	342,0	342,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	13,8	13,8
Total, rubrique 1	1 523,8	1 523,8
2. Personnel civil		
Personnel international	2 313,9	2 349,0
Personnel local	1 788,0	1 628,0
Total, rubrique 2	4 101,9	3 977,0
3. Locaux/hébergement		
Location et entretien	48,2	48,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	7,3	7,3
Total, rubrique 3	55,5	55,5
4. Transports		
Remplacement de véhicules	141,5	141,5
Pièces de rechange, réparations et entretien	23,0	23,0
Carburants et lubrifiants	41,4	41,4
Total, rubrique 4	205,9	205,9
5. Transmissions	10,4	10,4
6. Matériel divers		
Pièces de rechange, réparations et entretien	22,0	22,0
Remplacement de mobilier et de matériel	22,6	22,6
Total, rubrique 6	44,6	44,6
7. Fournitures et services		
Services divers	22,0	22,0
Uniformes des agents du Service mobile	29,4	29,4
Fournitures diverses	47,3	47,3
Total, rubrique 7	98,7	98,7
Total	6 040,8	5 915,9
Contributions du personnel	503,1	374,0
Total, montant brut	6 543,9	6 289,9

^a Informations communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/684, annexe I).

^b Montants initiaux de 1997, corrigés en fonction des taux révisés de 1997, comme indiqué dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/51/38).